

COMPTE RENDU DU 2 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf le 2 juillet, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de DANESTAL, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME MEVEL Geneviève, CARPENTIER Catherine, JOURDAIN Laurence

MM MARIE Christian, LECOMTE Thierry, CARPENTIER Wilfried, NOEL Philippe, CANTREL Jean, DOS SANTOS Emmanuel, LECOMTE Philippe

Pouvoir : Mr MAUGER Patrick a donné pouvoir à Mr MARIE Christian

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

Objet de la délibération : Evolution souhaitable de la population de la commune sur les dix prochaines années

Le Conseil s'est déplacé sur la parcelle 234 pour constater son dénivelé. Celui-ci est relativement faible et ne peut s'opposer à une constructibilité de la parcelle. Le Maire indique que si cette parcelle devait se vendre, il demanderait au conseil son autorisation pour procéder à une préemption. Le but recherché étant de construire une nouvelle mairie sur la partie haute en face de la Statue de la Vierge et de revendre le reste de la parcelle en des lots constructibles. Aucun vote n'est à ce jour requis.

Le Conseil reprend son cours normal dans la salle de la mairie. Il est procédé au vote concernant l'évolution souhaitable de la population de la commune sur les dix prochaines années en fonction des trois hypothèses proposé par le cabinet TOPOS le scénario avec une population de 376 habitants soit une évolution positive de dix habitants par an est accepté par le Conseil à la majorité des membres présents et représentés.

Objet : Définition des zones constructibles

Les zones constructibles seront définies par le cabinet TOPOS en fonction d'une part des contraintes développées lors de la précédente réunion du Conseil et en fonction d'autre part de l'évolution souhaitée par le conseil de la population de la commune.

Questions Diverses :

Mr Wilfried CARPENTIER souhaite savoir quels sont les projets en ce qui concerne le chemin du Bocage. Le maire lui répond que les projets immobiliers des conjoints ROUY ont été stoppés suite à un avis défavorable de la DDEA qui se fonde sur 3 critères, la présence d'une ligne électrique très haute tension, le captage d'une source et troisièmement, une très forte déclivité sur les terrains à droite du chemin du bocage en partant de la route de Cresseveuille. Cette très forte déclivité se manifeste par un risque élevé de glissements de terrain référencé sur la carte de la DIREN.

S'ensuit une discussion sur le reconditionnement du chemin du bocage et sa transformation en route à 2 voies. Le maire indique que cet investissement ne peut être inscrit dans le budget de la commune, il s'agirait d'un investissement évalué à 1,2 millions d'euros qui ne peut être supporté par une commune de la taille de DANESTAL et qui par ailleurs a fait l'objet d'un refus très net de subvention de la part de notre Conseiller Général Mr COLIN. La DDEA a également indiqué au maire qu'un tel aménagement ne s'imposait pas compte tenu du nombre d'habitants sur le chemin. De plus l'ensemble des contribuables de la commune ne peut pas supporter une telle charge qui s'analyserait simplement comme une revalorisation du foncier de cette partie du territoire de la commune.

Le Maire

Mr MARIE Christian

REUNION DU 30 JUIN 2009

L'an deux mille neuf le 30 juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MARIE Christian, Maire,

Etaient présents : MME CARPENTIER Catherine, MEVEL Geneviève

MM MARIE Christian, LECOMTE Thierry, CARPENTIER Wilfried, LECOMTE Philippe, NOEL Philippe, DOS SANTOS Emmanuel

Etaient absents : MM CANTREL Jean, MAUGER Patrick, Mme JOURDAIN Laurence

Le Conseil a nommé Mme MEVEL Geneviève secrétaire de séance

Objet : Information sur la procédure relative de la carte communale

Le Maire fait état de l'avancement des travaux relatifs à la carte communale qui a établi les contraintes au niveau des glissements de terrain, zone humide, voirie, adduction d'eau, prévention incendie et de manière générale tout ce qui peut affecter la constructibilité de terrains sur la commune.

Il a été demandé à la commune de se prononcer sur la création de réserve foncière.

Objet de la délibération : Opportunité pour la commune d'envisager la création de réserves foncières

Il a été demandé à la commune de se prononcer sur la création de réserves foncières.

Après examen attentif de la possibilité de la création d'une réserve foncière et ce, à la suite de la proposition de Mr SOULIE de la DDEA, le conseil municipal de DANESTAL à l'unanimité a exprimé un avis défavorable, constatant le niveau de prix très conjoncturel des terrains sur DANESTAL et le risque important de rechute des prix. Le Conseil Municipal refuse dans ces conditions de prendre un risque important de perte dans l'opération achat revente de terrains même si ce risque pourrait être différé dans le temps.

Objet de la délibération : Evolution souhaitable de la population de la commune sur les dix prochaines années.

Ce sujet a fait l'objet d'un débat et le Conseil a souhaité reporter la décision au jeudi 2 juillet 2009 afin d'avoir la possibilité de se rendre sur le terrain pour examiner certaines parcelles.

Le Maire

Mr MARIE Christian